

10 JANVIER 1919

179

94

EVD KW Zentrale 1914–1918/24–25

*Le Chef du Département de l'Economie publique, E. Schulthess,
aux Légations de Suisse à Paris, Londres et Rome*

Copie
L

Bern, 10. Januar 1919

Veranlasst durch die Not in der Stickerei-Industrie übermitteln wir Ihnen zufolge Beschlusses des Bundesrates von heute den Wortlaut einer Note, die Sie im Namen des Bundesrates der dortigen Regierung übergeben wollen. Mündlich wollen Sie noch beifügen, dass die sozialdemokratische Partei zuverlässigen Nachrichten zufolge alle Anstrengungen macht, um die Sticker, die bisher dieser Partei fern geblieben sind, in deren alleinseligmachenden Schoss zu führen. Wie man uns berichtet, hätten bereits 11'000 Arbeiter ihren Beitritt zur Organisation unterzeichnet, während schliesslich auf eine Zahl von 40'000 gerechnet wird. Sie können sich denken und wollen auch mündlich darauf hinweisen, dass durch einen solchen Vorgang die Gefahr von Störungen und damit von Unruhen und sozialen Verwicklungen wächst. Gegen alle diese Dinge ist kein anderes Kraut gewachsen als die Arbeit. Infolgedessen muss man unsere schweizerische Stickerei-Industrie arbeiten lassen, mit Rohmaterial versehen, ihr aber auch namentlich die Absatzmöglichkeiten geben. Selbstverständlich ist ebenso wichtig die Frage der Lebensmittelversorgung. Wir bitten Sie sehr, dringend auf die Bedeutung der Sache hinzuweisen und uns über Ihren Schritt so bald wie möglich berichten zu wollen.

Bei diesem Anlasse möchten wir betonen, dass, wenn auch in gewisser Beziehung eine Besserung der wirtschaftlichen Verhältnisse in Aussicht steht, wir trotzdem noch lange nicht von unserer Pein erlöst sind, und dass neue, anders geartete Schwierigkeiten auftauchen, als die es waren, die wir während des Krieges gehabt haben. Heute handelt es sich vornehmlich darum, dass die Arbeitslosigkeit vermieden und die Ernährung gesichert wird.

ANNEXE¹

L'industrie suisse de broderie se trouve actuellement dans une situation très difficile. Elle souffre en particulier de ce que ses principaux débouchés sont fermés ou inaccessibles.

Il ne peut être importé en France qu'un contingent représentant une valeur mensuelle de frs. 625'000.-. L'arrangement y relatif est d'ailleurs échu depuis le 31 décembre 1918.

D'autre part, des exportations en Angleterre sont impossibles pour le moment; les négociations sont arrivées au point mort.

Le Conseil fédéral prie le Gouvernement Royal de bien vouloir examiner si une amélioration ne pourrait pas être apportée à cet égard.

L'arrangement conclu avec les Alliés le 8 mai 1918 restreint fortement la possibilité d'exportation dans les Puissances centrales, tant en ce qui concerne le contingent que les catégories de marchandises.

1. Le texte reproduit ici est celui de la note remise au Gouvernement italien. (Cf. E 2200 Rom 9/6).

Etant donné cet état de choses, il a été remis à la Commission interalliée, dans la séance du 19 novembre 1918, une demande sollicitant l'abrogation de certaines restrictions apportées depuis la constitution de la S.S.S.², en particulier depuis 1917, à l'exportation des articles de l'industrie textile. Jusqu'à ce jour, cette demande, dont copie est jointe à la présente note, est restée sans réponse.

Quant à l'exportation à destination des pays du Nord, elle peut être facilitée tout d'abord par l'ouverture d'une voie de transit à travers l'Alsace-Lorraine et les provinces de la rive gauche du Rhin occupées par les Alliés. En attendant la solution de cette question le seul moyen consiste à faciliter le transit à travers l'Allemagne des broderies de toute sorte à destination des pays du Nord.

Le Conseil fédéral croit devoir attirer l'attention du Gouvernement Royal sur la situation particulièrement critique de l'industrie de la broderie en Suisse. L'accumulation de marchandises fabriquées destinées à l'exportation est telle que les capitaux manquent pour continuer à occuper les ouvriers. Aussi le chômage prend-il, depuis quelque temps, de plus en plus d'extension, au point que la production est réduite de plus de moitié. Le dégoût du marché est d'une nécessité urgente.

Les dangers d'une telle situation n'échapperont certainement pas aux Gouvernements alliés. Bien que des secours subviennent aux besoins les plus pressants de l'ouvrier, le manque d'occupation, surtout en un temps agité comme le nôtre, peut être le point de départ de mouvements subversifs et le chômage prolongé sera forcément la source de troubles sociaux que le gouvernement fédéral voudrait éviter à tout prix.

Le Conseil fédéral est persuadé que le Gouvernement Royal, tenant compte de ces circonstances, prendra toutes les mesures qui, sans compromettre ses intérêts, permettrait à une des principales industries suisses de parer à une extension du chômage.

2. Cf. n° 21.